

Monaco Classic Week

La Belle Classe

6mJl-8mJl-12mJl-15mJl



INSTRUCTIONS DE COURSE

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- Les « Règles » telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile* (RCV) 2017_2020.
- Les présentes Instructions de Course et leurs avenants éventuels.
- Aucune prescription nationale ne sera appliquée (RCV 88.2).

1.2 Application des articles du Mémoire de « La Belle Classe »

1.3 En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1.1 ci-dessus et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra sur le texte anglais.

2 IDENTIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les concurrents devront arborer dans le pataras, les pavillons de classes ou des partenaires remis lors de l'inscription.

3 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé sur les quais du YCM.

SAILING INSTRUCTIONS

1 RULES

1.1 The regatta will be governed by:

- The rules as defined in the World Sailing Racing Rules of Sailing (RRS) 2017_2020.
- These Sailing Instructions and possible future amendments.
- National Authority prescriptions will not apply. (RRS 88.2)

1.2 Application of La Belle Classe Memorandum articles.

1.3 By registering in this event, each competitor agrees to be solely responsible for deciding whether or not to start or to continue racing. Furthermore, each competitor agrees to be governed by the rules mentioned in paragraph 1.1 above and not to resort to any court or other tribunal not provided by these rules.

In case of conflict between the English translation and French original, the French version will prevail.

2 ADDITIONAL IDENTIFICATIONS

Competitors must display from the backstay the class flags or partner flags given at registration.

3 NOTICES TO COMPETITORS

Notices to competitors will be posted on the Official Notice Board on the YCM's quay.

CREDIT SUISSE 


ROLEX

Moët Hennessy

 MONACO

MONTE-CARLO
SOCIETE DES BAINS DE MER



AIRFRANCE 



4 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux Instructions de Course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard deux heures avant le départ le jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il doit prendre effet.

5 SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât du comité de course.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être envoyé avant 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Le Comité donnera le départ dès que possible, ceci même en l'absence de yachts qui n'auraient pas mis tout en œuvre pour rejoindre la ligne de départ.

5.3 Quand le pavillon Aperçu sur H est envoyé à terre, les bateaux ne doivent pas quitter le port (signaux de courses modifiés).

5.4 Lorsque le pavillon Y est envoyé, les concurrents doivent porter des gilets de sauvetage ou autre système de flottabilité personnel homologué. RCV 40 est modifiée.

6 PROGRAMME DES COURSES ET BRIEFING

6.1 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.2 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

4 CHANGES TO THE SAILING INSTRUCTIONS

Any change to the Sailing Instructions will be posted on the Official Notice Board at least two hours before the start on the day it will take effect except that any change to the schedule of races will be posted by 8.00pm on the day before it will take effect.

5 SIGNALS MADE ASHORE

5.1 The signals made ashore will be displayed on the mast in front of the Race Office.

5.2 When the AP flag is hoisted ashore, the warning signal may not be hoisted less than 30 minutes following the lowering of the AP flag. The Race Committee will start the race as soon as possible, even in the absence of yachts that have not made every possible effort to join the start line in time.

5.3 When the AP over H flags are hoisted ashore, boats must not leave the harbour. (Race Signals modified).

5.4 When the Y flag is hoisted, competitors must wear personal flotation devices. (Addition to RRS 40).

6 SCHEDULE OF RACES AND BRIEFING

6.1 To alert boats that a race will soon commence, an orange flag will be hoisted with a sound signal not less than 5 minutes before the warning signal.

6.2 On the last race day, no warning signal will be made after 3.00pm.





Monaco Classic Week

La Belle Classe

Programme/Schedule

Mercredi 11 Septembre 2019
Wednesday 11th September 2019

11h00 à disposition du Comité de Course en mer.

12 noon Race Committee afloat.

Jeudi 12 Septembre 2019
Thursday 12th September 2019

11h00 à disposition du Comité de Course en mer.

11.00am Race Committee afloat.

Vendredi 13 Septembre 2019
Friday 13th September 2019

11h00 à disposition du Comité de Course en mer.

11.00am Race Committee afloat.

Samedi 14 Septembre 2019
Saturday 14th September 2019

11h00 à disposition du Comité de Course en mer

11.00am Race Committee a float.

7 PAVILLONS DE CLASSE

Pavillon 6 : 6mJI
Pavillon 8 : 8mJI
Pavillon 12 : 12mJI
Pavillon D : type 15 MJI

7 CLASS FLAGS

6 Flag : 6mJI
8 Flag: 8mJI
12 Flag: 12mJI
D Flag – 15M IR

8 PARCOURS

Le parcours sera localisé en bay de Monaco, les marques seront à laisser sur bâbord.

Le parcours sera uniquement type « banane » dans l'axe du vent.

Deux Tours Départ/1 (12MJI&15MJI) ou 1b (6MJI &8MJI) /2/1 (12MJI&15MJI) ou1b (6MJI &8MJI) /Arrivée.

Le bateau comité peut afficher le cap compas approximatif du 1^{er} bord.

8 COURSES

The course is located in the bay of Monaco, marks should be left on port

Le course will be only Windward-leeward.

Two rounds Start/1 (12MJI&15MJI) or 1b (6MJI & 8MJI) /2/1 (12MJI&15MJI) or 1b (6MJI & 8MJI) /finish

The committee boat may display the approximative compass bearing of the first leg.





Monaco Classic Week

La Belle Classe

9 MARQUES

9.1 Les marques de parcours N° 2 sera de couleur orange.

Les classes 6mJI et 8mJI contourneront la marque au vent 1b de couleur orange

Les classes 12mJI et 15mJI contourneront la marque au vent 1 de couleur jaune.

9.2 Les marques de parcours peuvent être une marque de course cylindrique ou non ancré mais positionné par GPS. Une marque de course positionnée par GPS qui ajuste sa position pendant une course pourra faire l'objet d'une demande de réparation.

10 DEPART

10.1 La ligne de départ est définie entre le mât du bateau Comité arborant un pavillon orange et celui du bateau viseur ou une marque blanche.

La marque de départ peut être une marque cylindrique ou non ancrée mais positionné par GPS. Une marque de course positionnée par GPS qui ajuste sa position pendant une course pourra faire l'objet d'une demande de réparation.

10.2 Le bateau Comité pourra hisser le pavillon « V » durant toute la période préparatoire aussi longtemps qu'un bateau ou plusieurs bateaux se situeront au vent de la ligne de départ.

10.3 Séquence de départ :

- 5' - Avertissement - Pavillon de classe avec un signal sonore.
- 4' - Préparatoire - Pavillon « P » ou « I » ou « noir » - un signal sonore.
- 1' - Dernière minute - Amené du Pavillon préparatoire avec un signal sonore.

9 MARKS

9.1 Course marks N°2 will be orange coloured.

Classes 6mJI and 8mJI will bypass the orange windmark N°1b

Classes 12mJI and 15mJI will bypass yellow windmark N°1.

9.2 Course marks may be a cylindrical or non - anchored GPS positioned race mark. A GPS positioned race mark adjusting its position during a race will not be ground for a request for redress.

10 THE START

10.1 The starting line will be between a staff displaying an orange flag on the Race Committee boat and that of the pin end boat or a white mark.

The start marks may be a cylindrical or non - anchored GPS positioned race mark. A GPS positioned start mark adjusting its position during a race will not be ground for a request for redress.

10.2 The "V" flag may be displayed on the Race Committee boat any time one or more boats are over the starting line during the preparatory period.

10.3 Starting sequence:

- 5' - Warning Signal - Class flag with a sound signal.
- 4' - Preparatory Signal - "P" or "I" or "Black" flag with a sound signal.
- 1' - One minute before the start - Lowering of

CREDIT SUISSE

ROLEX

Moët Hennessy

MONACO

MONTE-CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER



PORTS DE
MONACO

MONACO YACHT CLUB
Riva

AIRFRANCE





Monaco Classic Week

La Belle Classe

15mJI Page 5

- 0' - Départ - Amené du pavillon de la classe au départ avec un signal sonore

11 ARRIVEE

Les extrémités de la ligne d'arrivée seront déterminées par le mât avec un pavillon bleu d'un bateau du comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.

12 SYSTEME DE PENALITE

Un bateau qui a enfreint une règle du chapitre 2 ou de l'article 31 doit exécuter une pénalité en effectuant un tour, soit 270° avant de franchir la ligne d'arrivée (modification RCV 44.1)

13 TEMPS LIMITES

Le temps limite pour la fermeture de ligne d'arrivée est de 90minutes pour le 1^{er} concurrent est 20minutes pour les suivants après l'arrivée du premier

14 JURY SUR L'EAU & PROTESTATIONS

L'objectif de cet article est de résoudre toutes les réclamations entre bateaux au moment de l'incident en présence de jury sur l'eau.

14.1a Un bateau peut réclamer contre un autre bateau en hélant « protest » et en arborant visiblement un pavillon rouge vers le yacht désigné à la première occasion.

14.1b Un bateau peut reconnaître avoir enfreint la règle en arborant un pavillon jaune et en effectuant la pénalité avant de franchir la ligne d'arrivée.

14.1c Si aucun bateau ne reconnaît sa faute, un jury doit signaler une décision ainsi que le yacht pénalisé.

14.2 Un jury peut signaler sa décision comme suit:

- pavillon vert avec un signal sonore = pas de pénalité
- pavillon rouge en direction du yacht avec un signal

preparatory signal flag with a long sound signal.

- 0' - Start – Class flag Lowered with sound signal.

11 THE FINISH

The ends of the finish line will be defined by the pole with a blue flag on board the Race Committee boat and the course side of the finishing mark.

12 PENALTY SYSTEM

A yacht that has broken a rule in Part 2 or Rule 31 may take a penalty by doing a 270° turn before the finish line. This changes RRS 44.1.

13 TIME LIMIT

The time limit for crossing the finishing line is 90minutes for the first one and 20minutes for followers after the first one.

14 JURY OFFSHORE & PROTEST

The objective of this article is to resolve all protests between boats at the time of incident in the presence of the jury on the water.

14.1a A boat may protest against another boat for rules of Part 2 by hailing "protest" and visibly displaying a red flag to the designated yacht at the first opportunity.

14.1b A boat may acknowledge breaking a rule by displaying a yellow flag and taking the penalty before the finishing line.

14.1c If any boat does not take a penalty, a jury member may signal a penalty to one or both boats.

14.2 The jury may signal its decision as follows:

- Green flag with a whistle = no penalty

CREDIT SUISSE 

 ROLEX

Moët Hennessy

 MONACO

MONTE-CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER



AIRFRANCE 



Monaco Classic Week

La Belle Classe

15mJl Page 6

sonore = yacht identifié et pénalisé.

14.3 Un yacht désigné pénalisé doit effectuer sa pénalité conformément à l'article 12.

15 CLASSEMENT

Les classements seront établis en temps réel pour le groupe 6mJl, 8mJl, 12mJl 15mJl.

Le nombre de courses nécessaires pour valider l'épreuve est de 1.

Le calcul des points se fera selon le système de classement de l'annexe A règle 4.1 - système de points à minima.

Le classement se fera par addition des points obtenus sur toutes les courses en retranchant le plus mauvais classement si au moins 4 courses sont courues.

Le nombre de course maximum possible est de 12.

16 MATERIEL DE SECURITE

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par la réglementation nationale en vigueur.

17 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement ou d'équipier ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité de course.

Les demandes doivent être faites par écrit à la première occasion raisonnable.

18 BATEAUX OFFICIELS

18.1 Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. L'absence de bateau pointeur ou de signal ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la règle 62.1(a).

18.2 Tous les bateaux commissaires de l'organisation (pointeur, mouilleur, sécurité, presse, etc...) seront considérés comme bateau à capacité de manœuvre restreinte et devront être considérés en tant que tel

- Red flag pointing to yacht with a whistle = penalty.

14.3 A designated penalized yacht shall take the penalty in accordance with Article 12.

15 SCORING

The results will be established in real time for the group 6MIR, 8MIR, 12MIR, 15M IR.

The number of races necessary to validate the event will be 1.

The calculation of points will be made as per the scoring system of Appendix A rule 4.1 - low points system.

The scoring will be made by adding all the points obtained during all the races and removing the worst score if at least 4 races have been sailed.

The maximum number of races scheduled is 12.

16 SAFETY EQUIPMENT

Each boat shall carry on board the safety equipment required by her applicable national regulation.

17 REPLACEMENTS OF CREW OR EQUIPMENT

Substitution of crew members or equipment will not be allowed without prior written approval of the Race Committee.

Requests shall be made in writing at the first reasonable opportunity.

18 OFFICIAL BOATS

18.1 Mark boats may be stationed near each mark. Failure of a mark boat to be on station or to display her signal will not be grounds for redress. This changes Rule 62.1(a).

18.2 All official boats of the YCM (Recorders, Mark Layers, Safety, Press, etc...) will be considered as vessels of limited manoeuvrability and competitors shall comply with the International Regulations for

CREDIT SUISSE 

 ROLEX

Moët Hennessy

 MONACO

MONTE-CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER



 YACHT CLUB DE MONACO

 RIVA

AIRFRANCE 





Monaco Classic Week

La Belle Classe

d'après la réglementation internationale maritime du RIPAM.

18.3 Les autres bateaux officiels peuvent être identifiés ainsi :

- Bateaux Jury Pavillon « Jury »
- Bateaux Presse Pavillon « Presse »
- Bateaux Sécurité Pavillon « Rouge »

19 PLACES DES BATEAUX

Sauf durant les courses, les bateaux doivent rester aux places qui leur ont été attribuées dans le port pour toute la durée de l'épreuve.

20 ENVIRONNEMENT

20.1 Il sera interdit à tout concurrent et membre d'équipage de jeter quoi que ça soit à la mer que cela soit biodégradable ou pas, ceci en extension des règlements MARPOL.

20.2 En cas d'infraction, une pénalité sera appliquée à discrétion du comité de réclamation pouvant aller jusqu'à la disqualification.

21 UTILISATION DU MOTEUR

21.1 L'utilisation du moteur en course sera autorisée uniquement à des fins de sécurité.

21.2 En aucune façon, il ne sera utilisé dans un but d'acquérir, de maintenir une position ou de créer une propulsion.

21.3 Le jury ne pourra pas pénaliser cette utilisation si l'objectif est conforme à l'article 42.3(h).

22 ASSISTANCE HOMME A LA MER

En cas d'homme à la mer (MOB), s'il y a une aide extérieure pendant la manœuvre de récupération, le bateau devra s'arrêter le temps nécessaire à

Preventing Collisions at Sea (COLREGS).

18.3 The other official boats can be identified as follows:

- Jury boats: "Jury" Flag
- Press boats: "Press" Flag
- Security boats: "Red" Flag

19 BOAT BERTHS

Except when racing the boats must remain in the berths allotted to them in the port for the duration of the event.

20 ENVIRONMENT

20.1 It is forbidden for any competitor or crew member to throw anything whatsoever into the sea be it biodegradable or not. This is in accordance with the MARPOL regulations.

20.2 In case of infraction, a penalty will be applied at the discretion of the Protest Committee which could include disqualification.

21 USE OF ENGINE

21.1 Use of the engine during a race can only be authorised in the interests of safety.

21.2 In no case whatsoever may an engine be used with a view to achieving or maintaining a position, or for greater speed.

21.3 The Jury will not penalise the use of the engine if it conforms with the criteria of RRS 42.3(h).

22 ASSISTANCE TO A MAN OVERBOARD

In the event of a Man Over Board (MOB), if there is an external aid during the rescue operation the boat should stop for the time required to ensure a



Monaco Classic Week

La Belle Classe

15mJI Page 8

l'embarquement. Dans ce cas il ne sera pas pénalisé (Modification RCV 41).

Dans tous les cas il faut informer le comité de course du début de l'incident aussitôt que possible. Modification RCV 41.

23 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

safe manoeuvre. Should this arise, the boat will not be penalised. This modifies RRS 41.

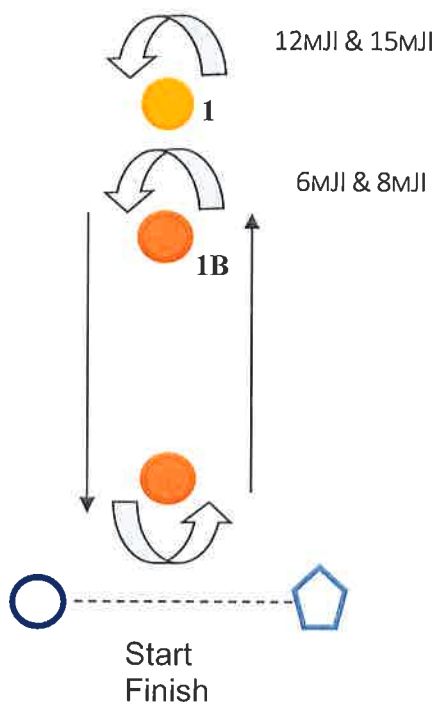
In all instances, the Race Committee must be notified as soon as the incident occurs. This modifies RRS 41

23 RESPONSIBILITY

Boats take part in the regatta entirely at their own risk (see rule 4, decision to race). The organising authority accepts no liability in the event of material damage, injury or death, during the event and the period before and after the event.

THIERRY LERET
PRINCIPAL RACE OFFICER
DIRECTEUR DE COURSE

ANNEXE N°1



CREDIT SUISSE 


ROLEX

Moët Hennessy

 MONACO

MONTE-CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER



 SOCIÉTÉ DE
MONACO

 MONACO GRAND PRIX
Riva

AIRFRANCE 

